



Association BASILUDIC
4 rue du Sac
80150 MAISON-PONTHIEU

<http://www.basiludic.fr>
contact@basiludic.fr

REGLEMENT INTERIEUR de L'ASSOCIATION BASILUDIC

*L'association Basiludic a pour but de réunir des personnes autour d'une passion commune, **les jeux de simulation**, de promouvoir, faire découvrir, organiser des évènements en rapport avec cette activité et de jouer ensemble.*

Sont définis comme jeux de simulation :

- *Les jeux de rôles ;*
- *Les jeux de rôles grandeur nature ;*
- *Les jeux de figurines ;*
- *Les jeux de cartes ;*
- *Les jeux de plateaux ;*
- *Les jeux de stratégie ;*
- *Les jeux de simulation sur support informatique.*

Le présent règlement intérieur complète et précise les dispositions des statuts de l'association Basiludic et détermine les règles de son fonctionnement.

(Les membres du bureau pourront modifier son contenu à tout moment.)

Respect des salles et des horaires :

L'association Basiludic bénéficie d'une location de salle par le service DLVA de la ville d'Abbeville.

Il est donc demandé à tous de respecter le « règlement général des salles et du matériel de la commune », dont voici quelques extraits :

- Les utilisateurs devront respecter les consignes générales de sécurité et d'incendie. [...]
Les utilisateurs devront respecter et faire respecter les consignes des lois et règlements en vigueur relatifs à l'interdiction de fumer dans les lieux publics et à la lutte contre l'alcoolisme.

L'occupation des salles ne doit pas dépasser 1h du matin.

- [...] l'utilisateur est chargé de vérifier la fermeture de toutes des portes et fenêtres, l'extinction de tout éclairage et tout appareil utilisé.
Les clés devront impérativement être redonnées le lendemain de la location (ou le premier jour ouvré si celui-ci est non travaillé) sauf accord contraire lors de la remise.

L'association Basiludic désignera un **responsable des clés** chargé du respect de cet article, les responsables seront mis au courant des modalités pour aller récupérer les clés.

La charte Basiludic

- Toutes les activités de l'association doivent avoir pour but l'amusement des participants.
- L'association est laïque et apolitique.
- L'association est un lieu de rencontre dans lequel chacun doit pouvoir s'intégrer, s'exprimer et s'épanouir.
- Les membres s'engagent à se respecter mutuellement dans le cadre de l'association, à ne proférer aucun propos discriminatoires, dégradants ou infamants.
- Les activités de l'association et les participants doivent respecter les lieux et le matériel de jeu, que ce soit lors de manifestations ou au local de l'association.

Age d'admission des membres de l'association :

Suite à l'Assemblée Générale ordinaire du 5 septembre 2009, l'**âge minimal** pour les adhérents a été fixé à **15 ans**.

Les adhérents mineurs devront fournir un autorisation parentale pour pouvoir adhérer à l'association.

D'autre part, il a été décidé que les mineurs de moins de 15 ans seraient exceptionnellement acceptés s'ils sont accompagnés d'un adhérent majeur et qu'ils seraient alors sous la responsabilité de leur accompagnateur.

Conditions particulières pour les « visiteurs » :

Tout visiteur peut participer à nos activités 3 fois de suite sans contrepartie de cotisation. Au delà, la cotisation lui sera réclamée en totalité ou en partie selon la date d'inscription.

Radiation des adhérents

Tout membre de l'association peut se voir radié par le Bureau pour motif grave, ou actes tendant à nuire à l'association, à sa réputation, à son indépendance ou au non respect de ce règlement.